

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Valeyres-s.-Rances
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Method - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité :

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 30 avril 2023

La Russille	10 h 00	Culte. A. Ledoux.
Giez	10 h 00	Culte.
Villars-Burquin	10 h 00	Culte avec Sainte-Cène. T. Gasteiner.
Montagny-près-Yverdon	10 h 00	Culte avec les familles et les jeunes de la Région. S. Gabrieli.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
1^{er} et 3^e dimanche du mois - Messe à 8 h 30 à Baulmes

Mercredi 23.08 18h00 - 20h30

Tir militaire

Mercredi 30.08 18h00 - 20h30

Entraînement

SEPTEMBRE

Mercredi 6.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Mercredi 13.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Samedi 23.09 13h30 - 17h30

Entraînement

Samedi 30.09 13h30 - 17h30

Entraînement

OCTOBRE

Samedi 7.10 13h30 - 17h30

Entraînement

Samedi 14.10 13h30 - 17h30

Tir de clôture interne

Samedi 21.10 13h30 - 17h30

Tir de l'Amitié Villars s/Yens - Baulmes

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité

Demande de permis de construire (P)

CAMAC N°: 222283

Compétence: ME

Commune: Baulmes

Lieu-dit et/ou adresse: Rue des Chenevières 10

Coordonnées (E / N): 2529910 / 1182695

Parcelle N°: 57

ECA N°: 47

Note recen. architectural: 2

Propriétaires: Cochet Jean-Paul et Katia, rue des Chenevières 10, 1446 Baulmes, tél. 079 223 12 83, jpcocchet@hotmail.com

Auteur des plans: Bona Urs, architecte, Bona Architecture & Design Sàrl, reg. mandataire N° 4405, rue des Pêcheurs 8D, 1400 Yverdon-les-Bains, 024 425 32 32, info@bona.ch

Nature des travaux principale: Transformations
Description de l'ouvrage: Rénovation de la toiture, aménagement des combles, pose de vélux et de panneaux photovoltaïques.

Particularités:

Travaux situés hors zone à bâtir: Non

Nécessité de mise à jour du plan du registre foncier (mensuration officielle): Non

L'enquête publique est ouverte du 26.04.2023 au 25.05.2023.

La Municipalité



BAULMES

www.baulmes.ch

Société de tir sportif
Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2023

AVRIL

Mercredi 26.04 18h00 - 20h30
Entraînement

MAI

Mercredi 3.05 18h00 - 20h30
Entraînement

Mercredi 10.05 18h00 - 20h30
Entraînement

Mercredi 17.05 18h00 - 20h30
Entraînement

Mercredi 24.05 18h00 - 20h30
Tir militaire

Mercredi 31.05 18h00 - 20h30
Entraînement

JUIN

Vendredi 2.06 15h00 - 20h30
Tir en campagne

Samedi 3.06 08h30 - 12h00
Tir en campagne

Dimanche 4.06 08h30 - 12h00
Tir en campagne

Mercredi 7.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Vendredi 9.06

Abbaye de Baulmes

Samedi 10.06

Abbaye de Baulmes

Mercredi 14.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 21.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 28.06 18h00 - 20h30

Entraînement

JUILLET

Mercredi 5.07 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 12.07 17h00 - 20h30

Entraînement + tir des Aiguilles avancé

Vendredi 14.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 15.07 08h00 - 17h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 19.07 17h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Vendredi 21.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 22.07 08h00 - 12h00

Tir des Aiguilles

AOÛT

Mercredi 2.08 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 9.08 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 16.08 18h00 - 20h30

Entraînement

**BAULMES**

www.baulmes.ch

Autorisation

Dans sa séance du 17 avril 2023, la Municipalité a autorisé Carmen et Stephan Cornu à effectuer les travaux suivants:

Nature de l'ouvrage: Pose de 52 m² de panneaux photovoltaïques sur un pan du toit du bâtiment.

Adresse: Grand'Rue 9 à Baulmes

Parcelle N°: 237

ECA N°: 256

La Municipalité

Autorisation

Dans sa séance du 17 avril 2023, la Municipalité a autorisé Elvira et Anselmo Afonso Fernandes à effectuer les travaux suivants:

Nature de l'ouvrage: Pose de 58,58 m² de panneaux photovoltaïques sur un pan du toit du bâtiment et du garage.

Adresse: Chemin du Contornet 2 à Baulmes

Parcelle N°: 1143

ECA N°: 639

La Municipalité

**VUITEBŒUF**

www.vuitebœuf.ch



**Séance d'informations
aux habitants du village
pour l'organisation
des 1000 ans de Vuitebœuf**

**Mardi 23 mai 2023 à 20h00
à la salle du Conseil à Vuitebœuf**

Venez nombreux.

**CHAMPVENT**

www.champvent.ch

**Avis d'enquête publique
N° 2023-2078**

Commune: Champvent

Propriétaire: Indermhüle Jean-Daniel, Châtillon 2, 1446 Baulmes

Requérant/Auteur des plans: JaquierMartin architectes, chemin de Champ-Murat 15bis, 1436 Treycovagnes

Coordonnées: 2532050/1182080

Parcelles N°: 320, 902

ECA N°: 2147

CAMAC N°: 223238

Nature des travaux-description de l'ouvrage: Réhabilitation du logement du rez. Création d'un local de préparation pour produits de la ferme dans le bâtiment agricole existant.

Adresse de l'ouvrage: Vers Châtillon - Baulmes

Dérogation requise: --

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil de la Commune de Champvent, Grand Rue 8, du **29.04.2023 au 28.05.2023.**

Délai d'opposition: 28.05.2023

La Municipalité

**VALEYRES
SOUS
RANCES**

**Élection complémentaire
d'un conseiller
ou d'une conseillère municipale
du 18 juin 2023**

Les membres du corps électoral de la Commune de Valeyres-sous-Rances sont convoqués le **dimanche 18 juin 2023** pour élire un.e conseiller.ère municipal.e en même temps que les votations fédérale et cantonale.

En cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 9 juillet 2023.**

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé:

- **Au lundi 8 mai 2023 à 12h00 précises au greffe municipal pour le premier tour;**
- **Au mardi 20 juin 2023 à 12h00 précises au greffe municipal en cas de second tour.**

L'arrêté de convocation est affiché au pilier public, sur le site internet de la Commune et est à disposition auprès du greffe municipal.

Tirs du mois de mai 2023

Judi 4 mai 2023 de 18h00 à 20h00

Tirs du Goupil

Mercredi 10 mai 2023 de 17h00 à 20h30

Tirs du Goupil

Judi 11 mai 2023 de 17h00 à 20h30

Tirs du Goupil

Vendredi 12 mai 2023 de 14h00 à 20h30

Tirs du Goupil

Judi 25 mai 2023 de 18h00 à 20h00

Tirs entraînement + militaire

Il est formellement interdit de circuler dans la zone dangereuse pendant toute la durée des tirs.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité

**L'ABERGEMENT****Stand de tir**

Tirs militaires et jeunes tireurs

Judi 27 avril 2023 de 17h30 à 20h30

Pendant la durée des tirs, il est strictement interdit de passer entre le stand de tir et les cibles aussi bien à pied que par n'importe quel autre moyen de transport.

Merci de respecter les sécurités mises en place.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité

**MATHOD****Autorisation - Dispense d'enquête**

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 17 avril 2023, d'autoriser la pose d'une installation solaire et la rénovation de la toiture du bâtiment ECA N° 9, sur la parcelle N° 87, rue de la Forge 25, propriété de M. Patrick Marendaz. Un échafaudage sera également posé.

La Municipalité

**ORGES****Stand de tir**

Judi 4 mai 2023 de 17h00 à 19h30

Stand d'Orges

Tirs militaires obligatoires, de campagne et exercices
Suivis de grillades pour tous

Venez nombreux.

Organisation: Abbaye d'Orges

Défibrillateur

La Municipalité d'Orges a fait l'acquisition d'un défibrillateur, qui est à disposition de chacun.

Il est installé au rez de chaussée du bâtiment de l'administration communale.

Pour tous renseignements ou formation le greffe est à votre disposition.

La Municipalité



★ COIFFURE ★

Sur rendez-vous

Possibilité de vous véhiculer

Route d'Yverdon 5
1445 VUITEBŒUF
079 220 62 33

**Votre spécialiste
en coloration végétale**

www.danikacoiffure.ch

VIDE-GRENIER + DRESSING
Samedi 29 avril 2023
de 9h00 à 17h00
Battoir d'ORGES
 Renseignements: **079 755 45 23**

SOLCREATIONS
 OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES
Les sols... notre passion
 Parquets bois véritable
 Stratifié - Ponçage
 Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
 Stores - Literie
Vente à l'emporter ou pose par nos soins
 Depuis 30 ans **www.solcreations.ch**
 à votre service **021 887 74 30**
024 426 07 26

HUMOUR

Jean : «Ce zèbre est capable de compter»
 Pierre : «Sérieusement ?»
 Jean : «Oui ! Quand tu lui demandes combien fait 4 moins 4, il ne répond rien »

C'est l'histoire de deux escargots qui arrivent à la plage, mais deux limaces arrivent à leur rencontre, complètement affolées avec un drap de plage sur le dos. «Hé stop!», disent-elles, «c'est une plage pour nudistes ici!»

Il pleut. Deux poissons rouges sont dans un aquarium et regardent dehors. L'un d'entre eux dit : "Qu'est-ce que je suis content d'être à l'intérieur "

Un mouton tend un chewing-gum à un autre : «Tiens, à ce qu'il paraît c'est bon pour la laine...»

Un serpent demande à un autre serpent de son espèce : «Est-ce qu'on est venimeux ?». «Pourquoi ?» demande l'autre. «Parce que je viens de me mordre la langue...»

Deux coccinelles font un jogging. Au bout d'un moment, l'une s'arrête et dit à l'autre : «Attends... J'ai un point de côté »

La coccinelle arrive et attend. Après une heure, elle téléphone au millepatte et lui dit, «dis donc, tu vas te dépêcher ». Le millepatte lui répondit : «Ben minute, je mets mes chaussures »

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE
BAULMES ET ENVIRONS
Assemblée générale
à l'Hôtel de Ville de BAULMES
Le jeudi 4 mai 2023
à 20h00

BADER MÉTAUX SARL
 Spécialiste en gestion des déchets industriels et métallurgiques
Offre de printemps
 Rachat de ferraille Fr. 100.- To
 Rachat de voiture complète Fr. 100.- pièce
Laurent Bader
Récupération de fers et métaux
 Route d'Yverdon 3 - 1445 VUITEBCEUF
 Tél: +41 24 459 25 75
 laurent.bader@badermetaux.ch
www.badermetaux.ch

CHAMPVENT
Thé - Vente
Le dimanche 7 mai 2023 dès 14h00
à la grande salle
 - Pêche miraculeuse pour les enfants.
 - Roue de la chance avec, dans l'après-midi, un tour «spécial enfants».
 - Pâtisseries maison et stand de confection.
 - **Dès 18h00:** Nos succulentes assiettes froides seront servies au prix de Fr. 15.-.
 Nous nous réjouissons de vous accueillir.
 La Société de Couture

Domaine du Moulin - Method

CAVES OUVERTES - DEGUSTATION DE VINS
dans notre caveau
Jeudi et vendredi 27 & 28 avril 2023 de 17h à 21h
Samedi 29 avril 2023 de 10h à 21h
Au plaisir de vous recevoir avec votre famille et vos amis
Famille Gass - Route de Rances 9 - 1438 Method
024 459 22 76 - www.gass-method.ch

LE
CROCH'
PIED

CAVEAU « AU CROCH'PIED »

Rue Basse 32

1422 GRANDSON

www.croch-pied.com

Vendredi 28 avril 2023 - 20h30



MARZIA

Théâtre - Seule en scène

RÉSERVATION : Maison des Terroirs - Grandson 024 445 60 60



Périls de l'inattention au volant

Selon l'Office fédéral des routes (OFROU), chaque année, 13'000 accidents sont dus à l'inattention ou la distraction au volant. Il est alors très important de lutter contre ce fléau et de diminuer le nombre de personnes qui en sont victimes sur nos routes !

Un véritable fléau

L'arrivée de nouveaux appareils, tels que les smartphones, les écrans tactiles, les assistants de navigation ou tout autre système embarqué, augmente de beaucoup ce phénomène. L'Ordonnance sur les Règles de la Circulation routière (OCR) mentionne que la conductrice ou le conducteur doit vouer toute son attention à la route et à la circulation et qu'il est de son devoir d'éviter toute activité qui rend plus difficile la conduite de son véhicule. Pourtant, une personne sur trois se laisse distraire au volant.

Ainsi, le fait de manger, de boire, de fumer, de téléphoner et de manipuler un appareil sont des occupations dites accessoires au volant. Elles peuvent avoir des conséquences tragiques pour la conductrice ou

le conducteur et tout aussi graves pour les autres usagers et usagers de la route. Par exemple, le fait de téléphoner ou d'écrire un message au volant multiplie par 3,6 le risque d'accident. Pour conduire un véhicule de manière adéquate et sécuritaire, nous utilisons donc tous nos sens. Même s'ils sont sollicités à des échelles différentes. La vue reste le sens principal (90%) suivi de l'ouïe (6%). Ainsi, un smartphone, par exemple, est une distraction d'ordre visuel car il détourne nos yeux de la route et de la circulation. Tout comme écouter de la musique trop fort ou lâcher le volant (ou le guidon) sont des distractions.

Ne faites qu'une chose à la fois

Les conductrices et conducteurs continuent de croire qu'il leur est possible d'avoir d'autres activités, sans que celles-ci ne limitent leur capacité à la conduite. Toutefois, des études démontrent le contraire. Elles prouvent que la conduite automobile est l'un des exercices les plus exigeants pour l'attention. En effectuant d'autres tâches, notre cerveau traite un grand nombre d'informations. Et cela se fait aux dépens de celles qui sont importantes pour la conduite. Ces distractions peuvent causer des erreurs de conduite, de même que des accidents qui entraînent des blessures voire des décès.

Lorsqu'une conductrice ou un conducteur ne voue pas une attention suffisante à la route et à la circulation, son temps de réaction augmente, tout comme son chemin de freinage... Les risques d'accident sont alors plus grands.

Pour éviter les distractions

- Entrez votre destination dans le GPS avant de démarrer, plutôt qu'en cours de route.
- Activez le mode avion sur votre téléphone portable.
- Arrêtez-vous pour téléphoner, ou écrire un message.
- Gardez toujours les yeux sur la route lors de la conduite.

Sanctions possibles

Même sans qu'un accident ne se produise, l'inattention est sanctionnée. Téléphoner pendant la conduite sans "kit mains libres" est passible d'une amende de CHF 100.- (chiffre 311 OAO). Toute autre activité, telle que manger, boire, fumer, rédiger et lire un SMS, manipuler des appareils ou même discuter avec une passagère ou un passager, est dénoncée si elle est constatée. En fonction des circonstances, la conductrice ou le conducteur se voit retirer son permis pour une durée d'au moins un mois.

Source: votrepolice.ch